

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération
N° 26.084.1
En exercice ... 37
Présents 32
Votants 37
Pour 37
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER (CCF)**

Date de la convocation : 15/04/2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 21 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, madame Sarah KALFON, madame Yhame KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMENE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Marcos FERREIRA), monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Sarah KALFON).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Valérie MARLANGEON.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 avril 2026

Création et désignation des membres de la Commission de contrôle financier (CCF)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-21, R2222-1 à R2222-6 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026, de créer une nouvelle Commission de contrôle financier (CCF) pour la durée du mandat et de procéder à la désignation de ses membres ;

Considérant que le Code général des collectivités territoriales (CGCT), conformément aux articles R2222-1 à R2222-6, prévoit la création d'une CCF chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises ;

Considérant que sont plus particulièrement visés les concessions de service public et les marchés de partenariat ;

Considérant que la CCF aura notamment pour mission de contrôler les comptes de la concession multiservices des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, suite au transfert de cette compétence à la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant qu'un rapport écrit de la CCF sera établi annuellement, puis joint aux comptes de la Communauté de communes ;

Considérant que la CCF, dont la composition est librement fixée par le Conseil communautaire, est chargée d'un examen des comptes détaillés des opérations menées par les entreprises concernées ;

Considérant que l'élection des membres de la CCF se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CCF ;

Considérant que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

Considérant que l'élection est acquise à la majorité absolue aux deux premiers tours ou, à défaut, à la majorité relative au troisième tour (article L2121-21 du CGCT) ; qu'en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que les candidatures suivantes ont été présentées :

Membres titulaires :

Philippe VIDAL (Cazouls-lès-Béziers)
Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan)
Thierry DAURAT (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)
Christian COULAUD (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)
Richard VASSAKOS (Vendres)

Membres suppléants :

Antoine MONINO (Cazouls-lès-Béziers)
François BESSIERE (Colombiers)
Daniel SCAFA (Lespignan)
Marlène PUCHE (Maraussan)
Sylvie PAMENE (Maureilhan)
Stéphan PAREDES (Montady)
Laurence MATHEVET (Nissan-Lez-Ensérune)
Dominique FOUILHÉ (Vendres)

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir et que les nominations prennent effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer une Commission de contrôle financier à titre permanent, pour la durée du mandat, qui sera composée comme suit :

- le Président de la Communauté de communes, Président de droit de cette commission, ou son remplaçant,
- 7 membres titulaires (*1 par commune*),
- 8 membres suppléants (*1 par commune*), étant précisé que tout suppléant ne pourra remplacer que le titulaire issu de la même commune que lui.

II. DÉCIDE que le choix des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout Conseiller municipal.

III. PROCLAME les conseillers suivants élus membres de la Commission de contrôle financier :

Membres titulaires :

Philippe VIDAL (Cazouls-lès-Béziers)
Géraldine ESCANDE-COLIN (Lespignan)
Thierry DAURAT (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)
Christian COULAUD (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)
Richard VASSAKOS (Vendres)

Membres suppléants :

Antoine MONINO (Cazouls-lès-Béziers)
François BESSIERE (Colombiers)
Daniel SCAFA (Lespignan)
Marlène PUCHE (Maraussan)
Sylvie PAMENE (Maureilhan)
Stéphan PAREDES (Montady)
Laurence MATHEVET (Nissan-Lez-Ensérune)
Dominique FOUILHÉ (Vendres)

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

IV. AUTORISE la participation aux travaux de la CCF, avec voix consultative, de toutes personnalités, ainsi que celle des agents de l'Etablissement, désignés par le Président de l'EPCI (Président de droit de la CCF), en raison de leur compétence dans la matière objet desdits travaux.

V. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

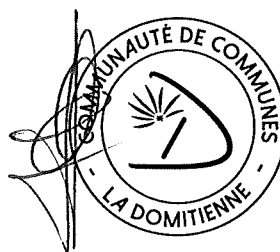
VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **27 AVR. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **27 AVR. 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie MARLANGEON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 27/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260421-DEL IB_26_08